

Pacte mondial des nations unies

Communication sur le progrès (COP)

Cabinet Lamy Environnement



février 2020

1 - Déclaration de renouvellement de l'engagement signée par le plus haut responsable de l'entreprise à respecter et à mettre en œuvre les 10 principes du Global Compact

Adhérant depuis janvier 2016 au Global Compact France, nous confirmons notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette première communication sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principaux.

Didier Lamy

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DLamy', is positioned below the printed name.

2 – Nos valeurs

Indépendance

Le Cabinet Lamy Environnement est indépendant de tout groupe industriel ou tertiaire. Cette indépendance est garante de notre objectivité dans nos missions de conseil et d'expertise. Nous demeurons également autonomes dans l'évolution et la stratégie de notre cabinet.

Transfert de compétences

Nos missions sont toujours des missions d'accompagnement : notre rôle n'est pas d'apporter des solutions toutes faites mais de donner une réelle autonomie dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Des échanges approfondis avec nos consultants permettent aux clients de maîtriser les outils et les méthodes et d'agir par eux-mêmes.

Exemplarité

Parce que nous croyons fortement aux principes du développement durable et à ce que nous conseillons à nos clients, nous avons mis en place une charte qualité et nous sommes engagés dans une démarche RSE.

La mise en œuvre de cette politique par chacun des collaborateurs du Cabinet Lamy Environnement permet d'assurer la qualité des prestations.

3 – Description détaillée des actions mises en place

I. Principes relatifs aux normes internationales du travail

- **Formation**

Nous accueillons chaque année des stagiaires. Nous tentons d'inculquer nos valeurs à nos stagiaires durant leur stage et de les impliquer dans nos engagements en faveur du développement durable. Nous sommes persuadés que la mise en œuvre de cette politique par chacun des collaborateurs du cabinet permet d'assurer la qualité des prestations. Nous demandons à nos stagiaires d'effectuer leur propre bilan carbone et leur prodiguons des conseils afin qu'ils puissent avoir des leviers pour limiter leur propre consommation énergétique.

A chaque stade de leur stage, nous leur donnons accès au développement des compétences, à la formation et à l'apprentissage, pour les faire accéder à des opportunités d'avancement à la fois au sein du cabinet mais aussi dans d'autres structures à la fin de leur stage ici.

Nos stagiaires viennent de tous les horizons et il nous tient à cœur d'offrir le même apprentissage à chacun.

Nous en accueillons un à la fois pour optimiser l'apprentissage et nous préférons des stages de 5 à 6 mois afin qu'ils bénéficient au mieux de cette expérience. Nous pouvons donc avoir 1 à 2 stagiaires par an suivant les demandes.

Des formations sont également données par certains consultants via des interventions dans des séminaires et dans des cours à l'université.

- **Communication interne**

- Points réguliers mensuels sur l'avancement des différentes missions au regard des objectifs de développement durable :
 - o Atteinte des objectifs
 - o Prise en compte des objectifs "Développement durable" par le client
 - o Méthodes, difficultés rencontrées, pistes d'amélioration possibles
- Points réguliers trimestriels avec les consultants et les stagiaires sur le développement du cabinet :
 - o Communication entre tous les membres du cabinet
 - o Point sur les engagements du cabinet en matière de développement durable

- **Lutte contre la discrimination :**

Le cabinet recrute des stagiaires et des consultants sans discrimination, que ce soit à propos du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'origine.

La rémunération des consultants est la même sans égard à son ancienneté et à sa formation.

- **Flexibilité et stabilité**

Pour assurer le bien-être de ses collaborateurs, le Cabinet Lamy Environnement n'impose pas d'horaire de travail fixe. Ainsi, l'emploi du temps de chacun est flexible et adaptable aux contraintes et imprévus de chacun.

Sauf cas exceptionnel, aucun travail n'est attendu le week-end ou en dehors des heures habituelles de bureau.

II. Principes relatifs à l'environnement

- **Activité de l'entreprise**

Dans le cadre de nos activités de conseil, le cabinet prend la responsabilité d'inciter nos clients à s'engager sur des bonnes pratiques grâce à de la sensibilisation.

Les engagements pour lesquels nous sensibilisons nos clients sont prioritairement :

- limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- limiter les consommations d'énergie,
- augmenter la production d'énergies renouvelables,
- limiter les consommations d'eau (liste non exhaustive).

Le cabinet se tient également informé des actualités environnementales de façon à pouvoir promouvoir efficacement les nouveautés liées aux thématiques du développement durable.

- **Déplacements**

Lors de nos missions, nous limitons les réunions ou rendez-vous physiques en privilégiant les séances de travail à distance (téléphone, visioconférence, mail...).

Nous favorisons l'utilisation des transports en commun et modes doux lorsqu'un déplacement chez nos clients s'avère nécessaire. Dans certains cas exceptionnels où la desserte n'est pas adaptée, nous pratiquons le covoiturage.

Concernant les déplacements domicile-travail de notre équipe (4 consultants), deux consultants sont en télétravail, les deux autres effectuent tous leurs trajets à vélo. Le télétravail garanti non seulement la limitation de l'utilisation de tous types

de transport mais aussi le fait que nos consultants puissent d'autant plus concilier leur temps de vie avec leur travail, afin d'assurer l'éducation de leurs enfants.

Chiffrage des gains en CO₂ :

Les déplacements constituent le principal poste potentiel d'émissions de CO₂ de notre structure. Nous présentons donc les économies permises grâce à l'utilisation de modes de **déplacements doux** et du **télétravail**.

En pratique, on considère 4 consultants pour les déplacements quotidiens :

1. Le directeur de l'entreprise et un stagiaire : utilisant un vélo

Les **déplacements en vélo** d'un stagiaire et du directeur du cabinet se substituent à des déplacements en **métro**. Avec environ **5km évités au total par trajets**, cela équivaut à **20km évités par jour**, soit environ **38 gCO₂e/jour et 8,2 kgCO₂e par an**.

2. Deux consultants à temps plein : au télétravail

Pour les deux autres consultants en **télétravail**, le calcul pose l'hypothèse que leur trajet se décomposerait en deux parties : de leur domicile à la gare la plus proche en **voiture**, puis jusqu'au cabinet en transport en commun : en **train puis en métro**. L'économie est de **522 km/ jour** pour ces deux consultants.

Cela correspond à un gain en émission de CO₂e d'environ **32 kgCO₂e/jour** soit **7,2 tCO₂e par an** (220 jours travaillés par an).

Bilan :

Au total, le télétravail et les déplacements en mode doux permettent d'économiser 7,2 tonnes de CO₂ équivalent par an.

• **Ancrage territorial**

Conscients de l'interdépendance entre les différents acteurs économiques d'un territoire, qui participent, à différentes échelles (ville région, pays, monde), au fonctionnement du système économique et social, nous affirmons l'ancrage territorial de notre cabinet en développant les liens avec les partenaires que sont nos clients et fournisseurs, ainsi qu'avec différentes organisations.

Au sein de ce système global, chaque acteur, quelle que soit sa taille, assume une responsabilité dans la poursuite d'objectifs environnementaux et sociaux concourant à un fonctionnement plus durable du territoire.

Nous sommes partenaires de plusieurs associations et instituts qui œuvrent pour le développement durable et la sensibilisation de la population aux grandes problématiques environnementales.

Nous sommes notamment membre actif de l'Association des Professionnels en Conseil Carbone (APCC). Elle accompagne les démarches innovantes de ses membres dans le cadre de ses trois missions principales :

- Représenter les professionnels du conseil relatif aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Favoriser le développement d'une culture technique collective axée sur cette activité de conseil
- Contribuer à la bonne qualité des prestations

Nous sommes également adhérent à l'association FORSE, association pour la promotion de la RSE dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, initiative citoyenne qui fonctionne sur le mode participatif pour faire progresser le Développement Durable dans les entreprises.

Nous sommes consultant-partenaire du Label Lucie, qui propose aux entreprises et organisations un référentiel pour évaluer leur engagement en faveur du développement durable et progresser dans la prise en compte de leurs responsabilités sociétales.

Ainsi, nos partenaires nous encouragent-ils et nous les encourageons, afin que nous puissions tous avancer vers une démarche organisée et complète de développement durable.

- **Sensibilisation du personnel aux enjeux du DD**

Appartenant à un cabinet de conseil en environnement, notre personnel est tout à fait sensibilisé aux enjeux du développement durable. En effet, nos différentes missions nous permettent d'être au cœur des problématiques environnementales et d'appréhender ces enjeux de la plus juste des manières.

Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux sur lesquels nous travaillons souvent nous permettent d'être sensibilisés aux questions de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, de la biodiversité et de l'agriculture, des modes de déplacement doux...

Nous avons l'habitude de sensibiliser nous-mêmes le grand public, habitant sur les territoires concernés, au changement climatique de par les forums et les réseaux sociaux.

- **Sensibilisation du public aux enjeux du DD**

Le cabinet s'engage à publier régulièrement sur son site internet des actualités de décryptages concernant les enjeux du développement durable.

Ainsi les consultants peuvent offrir au grand public leur analyse au regard de leur expérience sur des sujets complexes.

A titre d'exemple, voici quelques-unes de nos publications récentes :

- « Énergie solaire Photovoltaïque : un exemple en Corse... »
- « Énergie solaire Photovoltaïque Corse : un modèle pour la France ? »
- « Impact de la réforme de l'évaluation environnementale sur les projets ICPE. »
- « Les plastiques biodégradables : greenwashing ou réel progrès environnemental ? »

- **Écogestes**

Même les actions les plus modestes concourent à diffuser les bonnes pratiques et participent à un fonctionnement plus durable de la société.

En termes de **consommation énergétique**, nous limitons la température des bureaux à 19° Celsius et nous n'utilisons pas de climatisation.

Nous éteignons les ordinateurs fixes chaque fois que nous quittons le cabinet afin d'éviter une consommation inutile.

Nous veillons également à limiter l'éclairage : les lampes ne sont jamais allumées au printemps et en été.

Hormis les ordinateurs, le Cabinet Lamy Environnement consomme donc très peu d'énergie au quotidien.

Au sein du cabinet, un **tri des déchets** est effectué quotidiennement. Nous incitons également nos collaborateurs à la sobriété de consommations d'emballages et d'ustensiles à usage unique.

Afin de **réduire l'usage du papier** et des consommations liées à l'impression (énergie, toner), la majorité de nos documents de travail sont en version numérique et sont également archivés numériquement.

Nous travaillons beaucoup par mail, par téléphone, et les papiers utilisés pour annoter des informations importantes lors d'entretiens téléphoniques sont des feuilles de papiers ayant déjà servi sur le verso.

De plus, pour notre charte graphique nous avons choisi d'utiliser la police **Century Gothic** qui est la moins consommatrice d'encre.

Dans une démarche d'amélioration continue, **nous nous engageons à adopter chaque année un nouvel écogeste**, à partir de cette année.

Cette année, le cabinet installera sur toutes ses machines un navigateur dit « éthique » comme le **moteur de recherche « Ecosia »** qui revendique une grande transparence dans ses dépenses et qui alloue une partie de ses revenus à la replantation d'arbres.

À propos d'Ecosia :

*« Ecosia est un moteur de recherche solidaire allemand. Il reverse 80 % de ses bénéfices selon un programme de reforestation présent partout dans le monde. Ecosia plante des arbres au Burkina Faso, au Pérou, en Tanzanie, à Madagascar et dans douze autres pays. L'entreprise, certifiée B corporation, travaille avec différents partenaires dont WeForest et OZG au Burkina Faso, PUR Projet au Pérou et Eden Projects à Madagascar. En novembre 2019, plus de 75 millions d'arbres avaient été plantés depuis sa création, ce qui représente plusieurs milliards de recherches au total, à raison de 45 recherches en moyenne pour planter un arbre. » - **Écosia***

III. Principes relatifs aux droits de l'homme

Le Cabinet Lamy Environnement s'engage à investir un certain pourcentage de ses bénéfices à une association engagée dans la lutte pour les droits de l'homme.

Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation... »

Pour cette première année, le Cabinet Lamy Environnement versera **1 % de ses bénéfices** à l'association « Geres, la solidarité climatique en action ».

À propos de Geres :

*« Le Geres est une ONG de développement et de solidarité internationale créée à Marseille en 1976. Elle défend la Solidarité Climatique. La transition énergétique est un levier majeur de son action. Le Geres vise à permettre l'accès de tous à des services énergétiques durables en valorisant les ressources locales et en promouvant une consommation énergétique responsable. Pour cela, il conduit des projets de terrain qui visent à améliorer les conditions de vie et à lutter contre les changements climatiques et leurs impacts en Europe, en Afrique et en Asie » - **Geres***

IV. Lutte contre la corruption

Afin de lutter contre la corruption, le Cabinet Lamy Environnement s'engage sur la mise en place d'un code de conduite anticorruption et sur une obligation d'alerte dans le cas où nous aurions connaissance de pratiques de corruption (alerte interne, d'abord, puis alerte des autorités compétentes).

Par ailleurs, dans les pratiques commerciales, sont prohibés tout cadeau d'entreprise ou tout acte susceptible d'impliquer des contreparties de la part de ses clients ou futurs clients.

Chaque nouvel entrant est également sensibilisé à la corruption via une réunion avec le directeur de l'entreprise.

4 - Résultats chiffrés des actions ; obtenus ou attendus (en rapport avec les thématiques abordées)

Nous réalisons depuis 2010 notre propre Bilan Carbone® et prenons des mesures pour réduire notre impact : [https://lamy-environnement.com/wp-content/uploads/2018/12/Resultats BC LAMY 2017.pdf](https://lamy-environnement.com/wp-content/uploads/2018/12/Resultats_BC_LAMY_2017.pdf)

Les résultats de notre Bilan Carbone® reflètent nos engagements, notamment en termes de déplacements.

Au total, nos émissions sont inférieures de 78 % à la moyenne nationale pour les activités tertiaires.

Le Bilan Carbone® nous permet également de suivre les indicateurs intermédiaires :

- consommation de papier,
- consommation électrique,
- nombre de kilomètres effectués en voiture sur une année.
